

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (PRESTATIONS DE SERVICES)

ARTICLE 1 : Introduction - Champ d'application

CINDY CABOS, immatriculé à la chambre des métiers et de l'artisanat du Tarn, n°Immatriculation : 540082070RM81 dont le siège social est 14, le grès, 81570 SEMALENS, propose ses services à toute personne morale ou physique.

Établissement de toilettage canin au sein d'un véhicule motorisé à domicile. Titulaire d'une carte permettant une activité ambulante délivrée la chambre des métiers et de l'artisanat du Tarn.

- " Le Client " est la personne physique ou morale ayant réservé des prestations ou étant bénéficiaire des prestations de CABOS CINDY
- " Les Prestations " sont les services proposés et/ou mis en œuvre par CABOS CINDY.
- " Le Domicile " est le lieu de résidence principale ou secondaire du Client où s'effectuent les Prestations.
- " L'Animal " est l'animal domestique pour lequel le Client demande une prestation de service. Le présent contrat a pour objet de définir les conditions et les modalités de mise en œuvre des Prestations entre CINDY CABOS et le Client. Les présentes Conditions Générales et les Conditions particulières prévalent sur toutes conditions générales, particulières ou, tout autre document que le Client serait lui-même amené à présenter.

Conformément à la réglementation en vigueur, ces Conditions Générales de Vente sont systématiquement communiquées à tout Client (personne physique ou morale, de droit privé ou public) qui en fait la demande, pour lui permettre de passer commande auprès du Prestataire.

ARTICLE 2 : Commande

La souscription à une prestation de service suppose l'acceptation, par le client des présentes conditions générales de vente. Le client reconnaît du même fait, en avoir pris pleinement connaissance, les acceptées sans réserve et de renoncer à ses propres conditions.

Les demandes de prestations doivent être adressées par téléphone au : 07.62.67.32.56 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : cindycabos@salondetoilettagemobile.fr.

CABOS CINDY se réserve le droit de ne pas donner suite à un client suite à une commande d'un client avec lequel existerait un litige relatif à un non paiement d'une prestation ou d'une commande antérieure ou en raison de son éloignement géographique.

Les prestations de services se déroulent au domicile du client ou dans le cas échéant sur une place communale lors des marchés locaux suivant autorisations.

Le lieu, la date ainsi que l'heure du rendez-vous seront convenu par un accord commun entre le client et CABOS CINDY. Dans le cas où le client ou la personne chargée de le représenter serait absent sur le lieu et à l'heure convenue, CINDY CABOS ne pourra pas assurer ses prestations. Dans ce cas, CINDY CABOS, se réserve le droit de facturer les frais de déplacement, au prochain rendez-vous conclus ou par facture envoyer au domicile du client.

La prise de rendez-vous se fait minimum 24h à l'avance selon les disponibilités, mais il serait préférable de prendre rendez-vous quelques semaines avant la date voulue surtout si le client doit se

rendre à un événement avec son animal (départ en vacances, etc.) ou en période de haute fréquence. Pour toute annulation, il serait préférable d'avertir au minimum 24h à l'avance.

ARTICLE 3 : Prix Tarifs – Paiement

Les tarifs affichés ou donnés par conversation téléphonique ou courrier électronique avec le client, sont T.T.C et valables dans le cas d'un entretien régulier (entre 1 mois et 3 mois, suivant la race, et le type de coupe) et de la conformité au standard de la race. Dans le cas où l'animal serait mal entretenu et demanderait plus de temps qu'un animal en entretien régulier, un supplément tarifaire sera demandé. Les tarifs affichés sont valables le jour de la commande et ne portent pas effet sur l'avenir.

Le paiement des prestations s'effectue immédiatement après la prestation, aucun délai de paiement ou de mensualités ne sera accordé sauf accord de Mlle CABOS CINDY.

Le paiement des prestations ou de vente d'accessoires liés à l'activité, se fait uniquement par chèques ou espèces. Le paiement des commandes d'accessoires se fait le jour de la commande, dans le cas où les articles commandés ne seraient plus disponibles, les articles seront remboursés. Aucune réclamation ne sera suspensive de paiement.

Le défaut de paiement à son terme de toute somme due à CABOS CINDY donnera lieu à la perception de pénalités égales à trois fois le taux de l'intérêt légal. Ces pénalités seront dues à compter du lendemain de la date d'exigibilité des sommes impayées, sans mise en demeure préalable.

ARTICLE 3.1 : Réductions – Remises.

Dans le cas où, CABOS CINDY effectuerait une remise (remise quantitative, etc), les remises ne seront pas cumulable et CABOS CINDY se réserve le droit de ne plus accorder de remise ou d'augmenter le tarif de la prestation.

A partir du 1 mars 2015, la « carte de fidélité » ne sera plus valable et plus aucune carte ne sera attribué.

ARTICLE 4 : Livraison – Zone d'intervention

Les prestations de toilettage à domicile sont réalisées dans un rayon d'environ 30 km autour du centre ville de la ville de : Castres.

Les articles vendus sur catalogue ne sont pas livrés et doivent être retirés au salon de toilettage mobile lors votre prochain rendez-vous ou sur un commun accord entre les deux parties.

ARTICLE 5 : Nature des prestations

- Toilettage (bain, tonte, coupe ciseaux et épilations) canin et félin, toutes races.

Toutes les prestations comprennent l'épilation des oreilles et la coupe des ongles (si nécessaire).

La prestation « Bain » comprend un bain et séchage, retouches si nécessaire.

La prestation « Tonte » est composé d'un bain, séchage ainsi que la coupe « tonte » effectué à la tondeuse.

La prestation « Ciseaux » comprend un bain, séchage et la coupe réalisé aux ciseaux.

La prestation « Épilation » comprend un bain, séchage et l'épilation des poils morts au trimmer (ou couteau d'épilation) à main.

Pour la coupe des ongles ou épilation des oreilles seules hors toilettage, la tarification se calcule aux nombres de kilomètres et non en heures ou au forfait.

Les produits utilisés sur l'animal sont spécifique aux animaux et neutre.

Les prestations se déroulent de 9H00 à 17H30, du Lundi au Samedi (Fermé les jours fériés) au-delà de ces horaires ou pendant les jours fériés sur demande du client, un supplément tarifaire sera facturé.

ARTICLE 6 : Obligations de CABOS CINDY

Cindy Cabos s'engage à tout mettre en œuvre pour que le toilettage de l'animal se fasse dans les meilleures conditions et dans des conditions d'hygiène strictes. Cependant, on ne peut garantir au Client que les demandes qu'il formulera en termes de coupe lui donneront entière satisfaction dans la mesure où le résultat final dépend de différents facteurs et notamment de la nature du poil de l'animal (Exemple : si une photo est présentée comme modèle et que le chien n'a pas la même nature de poil et n'est pas de la même race).

Le véhicule servant au toilettage ainsi que toutes les installations et petits outils, sont désinfectés et désinsectisé régulièrement. Les petits outils de toilettage tels que les têtes de coupe de tondeuse, ciseaux, pinces, coupes ongles, et autres, sont désinfectés après chaque séance de toilettage.

Cindy Cabos, se réserve le droit de museler un animal qui serait agressif, ainsi que de refuser ou de demander la présence du client (maître de l'animal) pour les chiens agressif et/ou dit dangereux de catégorie 1 et 2, dans le cas où l'état de santé de l'animal ne permettrait pas d'assurer la prestation, ainsi que les demandes exorbitantes ou contraire à la déontologie des toiletteurs animaliers. CINDY CABOS se réserve le droit de refuser le toilettage d'un animal porteur d'une maladie contagieuse ou infectieuse.

ARTICLE 7 : Obligations du Client

Le client s'engage à confier à CINDY CABOS, un animal sain, à jour dans ses vaccins, vaccin anti-arabique dans le cas où le département du Tarn serait en alerte, tatoué et/ou pucé, il déclare disposer d'une assurance couvrant les dommages causés par son animal.

Le client s'engage à être au lieu et à l'heure du rendez-vous convenu pour la prestation et à s'acquitter du montant de la prestation immédiatement à l'issue de la prestation.

Le client s'engage à donner toutes les informations utiles au bon déroulement du toilettage, ainsi que d'éventuels problèmes de santé, peau, traitement, antécédents de morsures, etc.

Dans le cas où l'animal s'avèrerai être très emmêlés et que la seule issue serai la tonte très courte, le client s'engage à porter les soins à son animal en cas de coup de soleil, brûlures, etc.

Le client s'engage à fournir l'électricité au salon de toilettage mobile un branchement électrique.

ARTICLE 8 : Confidentialité

Mlle CABOS CINDY, s'engage à ne pas communiquer les informations relatives à l'autre partie à des tiers.

En conséquence, chaque partie s'engage à ne pas communiquer des informations à des tiers sauf accord de l'autre partie.

ARTICLE 9 : droit applicable et règlement des différends

Le Contrat est soumis au droit français.

Tous différends relatifs à l'interprétation et l'exécution du Contrat qui n'auront pu être réglés amiablement, seront soumis au Tribunal de Castres, ce qui est expressément accepté par le Client.